

# Moins de médicaments pour de meilleurs soins

**SANTÉ** La Société médicale du Valais et pharmavalais visent une diminution de certaines médications avec la participation des patients.

PAR YANNICK.BARILLON@LENOUVELLISTE.CH / PHOTO SACHA.BITTEL@LENOUVELLISTE.CH



Pharmaciens et médecins ont lancé hier un projet qui implique les patients pour lancer un changement de culture: prescrire moins pour une meilleure qualité de soins.

«C'est un projet qui pourra engendrer de grands effets sur la qualité de vie des patients», s'enthousiasme la doctoresse Monique Lehky Hagen, présidente de la Société médicale du Valais, la SMVS. Son nom: «Less is more together». L'ère du superflu est révolue. La médecine n'échappe pas aux pratiques durables à la mode. En association avec pharmavalais, le projet incite à abandonner des prescriptions systématiques de médicaments lorsque le traitement est inefficace ou inutile. Pour y arriver, les médecins et

les pharmaciens valaisans renforceraient leurs collaborations en plaçant le patient au cœur de cette nouvelle pratique interprofessionnelle. Objectif: améliorer la qualité des soins et le bien-être des malades. La médecine parle de «déprescription».

## Le patient participe à son traitement

Qui mieux que le patient sait si le médicament qu'il consomme l'aide à se sentir mieux? Pendant six mois, il s'engagera s'il le souhaite à répondre en ligne de manière

anonyme à des questions liées à son traitement. Le Dr Pierre Arnold, un des acteurs de ce projet, analyse: «Il faudra expliquer la démarche et informer le patient qui devra donner son consentement, mais la plupart sollicitent déjà moins de chimie.» Le neurologue ajoute: «L'intérêt, c'est de travailler ensemble pour apporter quelque chose au patient.» Le médecin fera la différence entre les patients qui ont besoin d'une prise régulière du médicament et ceux qui peuvent le réduire voire le stopper selon une catégorisation scientifique.

Soixante-sept médecins et trente-sept pharmaciens valaisans s'engagent déjà à participer à cette initiative. Pour Pierre-Alain Buchs, responsable du projet pour pharmavalais, le pharmacien aura un rôle de «renforcement» des échanges avec le patient. Il constate: «Les gens viennent plus souvent à la pharmacie qu'à une consultation médicale, nous pouvons dialoguer plus facilement pour les conseiller grâce à la catégorie indiquée par le médecin.» La philosophie du moins pour un mieux se développe en

## APPROUVÉ PAR L'ASSOCIATION VALAISANNE DE DÉFENSE DES PATIENTS

Pour Stéphane Veya, président de l'association de défense des patients domiciliés en Valais, le projet est positif car il promet d'améliorer la qualité de vie du patient. Il analyse: «S'il contribue à une meilleure information et plus d'implication du patient, nous faisons entièrement confiance aux acteurs de la santé qui pilotent ce projet.» Toutefois, l'ADPVal émet des réserves. «Il existe une frontière floue entre une rationalisation louable et un rationnement inacceptable. Pour nous le plus important c'est que les médecins conservent une marge de manœuvre dans la mise en place d'un tel système.» L'ADPVal promet d'intervenir si les mesures de «déprescription» devaient s'étendre et devenir contraignantes.

Suisse depuis 2014, sous l'appellation «smarter medicine». Le projet valaisan en fait partie mais il innove. Monique Lehky Hagen précise: «Au lieu de nous plaindre de l'augmentation des coûts de la santé, nous agissons concrètement pour un changement de culture impliquant un patient éclairé.» Elle poursuit: «80% des coûts sont générés par 20% des patients qui souffrent de multiples pathologies.» Ces malades souvent âgés se voient prescrire une série de médicaments dont les effets secondaires peuvent entrer en conflit. Cette nouvelle approche médicale devrait leur être bénéfique.

## Une étude scientifique

Pour la première fois, la mise en œuvre d'un projet de «déprescription» sera mesurée scientifiquement par la HES-SO Valais Wallis. Le professeur à la Haute école de santé Henk Verloof, responsable du projet, rassure: «Nous préparons et planifions l'étude pour garantir la sécurité et l'anonymat des données collectées.» La doctoresse Marie-Josèphe Rey, chargée des aspects qualité et stratégiques au sein de la SMVS, précise «après six mois, le bilan de ce monitoring nous permettra de juger si nous allons dans la bonne direction». Elle souligne: «Ce projet s'inscrit déjà dans la stratégie Santé

2020 du Conseil fédéral qui vise l'interprofessionnalité et la promotion de la qualité de vie des patients.»

Pour commencer, le projet tentera de réduire uniquement la prescription des «IPP», les inhibiteurs de la pompe à protons.



«Au lieu de nous plaindre de l'augmentation des coûts de la santé, nous agissons concrètement pour un changement de culture.»

MONIQUE LEHKY HAGEN  
PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE  
DU VALAIS

Ils combattent la fabrication d'acide gastrique par l'estomac et figurent parmi les médicaments les plus prescrits. Pierre-Alain Buchs précise: «C'est un point de départ, d'autres projets interprofessionnels utilisant les compétences des pharmaciens pourraient suivre.» Monique Lehky Hagen conclut: «Notre démarche est volontaire, car pour changer les habitudes cela ne sert à rien de forcer les gens.»

deprescribing.org pour mieux comprendre la déprescription

## «Il faut 17 millions par an pour mettre en œuvre la loi»

**REMONTÉES MÉCANIQUES** Un nouveau fonds pour les remontées mécaniques a été voté au Parlement. Interview.

Le Grand Conseil a accepté par 104 voix contre 25 (ADG et Verts) la loi sur l'encouragement aux remontées mécaniques qui crée un nouveau fonds dédié à ces sociétés. Pour la gauche, «ce n'est pas raisonnable de proposer la création d'un fonds sans planifier le mécanisme de fonctionnement». Elle se réfère aussi aux fermetures des installations de CMA. «Comment peut-on imaginer donner de l'argent à des remontées mécaniques qui n'en font qu'à leur tête et aux dépens de l'image du Valais?» Ce nouveau fonds cantonal servira essentiellement à accorder des prêts pour financer des investissements. Il vient compléter les instruments financiers existants, ce qui permettra de financer jusqu'à 70% d'un investissement. Interview du conseiller d'Etat Christophe Darbellay.

### Christophe Darbellay, de quel montant bénéficiera ce fonds issu de la nouvelle loi?

Les moyens nécessaires pour les prêts et les cautionnements se montent à environ 270 millions.

### Où cette somme sera-t-elle prise?

Les moyens additionnels nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle loi représentent 17 millions par an. Le financement n'est pas encore clarifié. Le Conseil d'Etat fera des propositions. Le Grand Conseil assumera sa part de responsabilités.

### S'il n'y a pas de nouveaux moyens, à quoi sert la nouvelle loi?

La loi permet de subventionner, à hauteur de 4 millions, notamment des projets tels que des liaisons plaine-montagne ou des liaisons entre domaines skiables. C'est une innovation.

Pour les autres soutiens, nous visons une complémentarité maximale des nouvelles aides avec les instruments existants. L'esprit entrepreneurial des remontées mécaniques est maintenu, le rôle de l'Etat demeure subsidiaire.



«Le Valais ne fera pas autant que l'Autriche, mais nous faisons un pas en avant.»

CHRISTOPHE DARBELLAY  
CONSEILLER D'ÉTAT

Certains députés ont déploré le fait que les petites sociétés de remontées mécaniques ne pourraient pas être soutenues. Le seuil de 2 millions de chiffre d'affaires pour entrer

dans le système a été supprimé. Les petites entreprises pourront obtenir un soutien pour autant qu'elles dégagent un taux de rentabilité suffisant et qu'elles soient en mesure d'assumer le remboursement des prêts accordés, ce qui est aussi exigé pour les grandes entreprises.

Lors de la première lecture, des montants à fonds perdu étaient prévus pour soutenir les remontées mécaniques. Le texte adopté a fait un pas en arrière. N'aurait-il pas fallu aller un peu plus loin encore comme l'a demandé la gauche?

La loi adoptée est le fruit d'un compromis équilibré. Ce qui avait été accepté en première

lecture n'avait aucune chance de passer la rampe en votation populaire. Les aides prévues maintenant représentent un optimum entre les attentes de la branche et ce qui politiquement est acceptable. Pour aider une société, une banque entre en jeu lorsque l'ebidta (ndlr: le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements) est de 35%, nous sommes descendus à 25%. Le Valais ne fera pas autant que l'Autriche ou que la vallée d'Aoste, mais nous faisons un pas en avant. La loi a obtenu le soutien de plus de 80% des députés alors qu'elle était très contestée au départ. C'est un signal clair et fort pour le tourisme valaisan. JVG